



# EDUCATEUR SPORTIF, SPORTS COLLECTIFS

L'éducateur(trice) sportif(ve) exerce en autonomie son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités physiques et sportives, dans la limite des cadres réglementaires. Il/ elle est responsable de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel. Il/ elle assure la sécurité des tiers et des publics dont il/elle a la charge. Il/ elle a la responsabilité du projet d'animation qui s'inscrit dans le projet de la structure.

Avec la spécialité sports collectifs, l'éducateur sportif peut concevoir des projets d'animation et conduire en autonomie des séances d'entraînements dans la discipline de la mention choisie (football, handball, rugby à XV...).

## Compétences :

Patience, sens des responsabilités, adaptabilité, bon relationnel

---

## Les débouchés :

Possibilité de travailler dans les associations sportives, accueil de loisirs, collectivités territoriales ou entreprises

---

## Formation : BPJEPS APT

---

**Diplôme reconnu  
par le ministère  
des sports  
(DRJSCS)**

**INFORMATION AU  
04 99 58 80 41**

Pour vous accompagner  
dans votre projet

marie.peyrache@mucformation.fr

## **BPJEPS Activités physiques et sportives**

### **Conditions d'entrée :**

- Avoir 18 ans
- Certificat médical de non contraindication à la pratique sportive
- PSC1

### **Tests de sélection :**

**TEP:** Parcours de motricités chronométrés. 6 ateliers à enchaîner, si erreur pénalités de temps.  
Séquence d'opposition sur deux sports collectifs.

**Épreuves de sélection:** Épreuves de sélection: une épreuve écrite (rédaction d'une dissertation d'une heure), une épreuve orale (20 minutes pour présenter son projet professionnel, sa motivation à suivre la formation, sa connaissance du diplôme et du secteur...).

### **Programme de formation :**

#### **Analyser les différents publics dans leur environnement.**

- Faciliter l'expression individuelle en jouant sur la constitution des groupes.
- Orienter les publics vers des solutions adaptées.

#### **Concevoir un projet d'animation sports collectifs ainsi que son évaluation.**

- Choisir des démarches adaptées aux différents publics.
- Définir les objectifs du projet d'animation sports collectifs.
- Organiser une action d'animation sports collectifs à partir des contraintes et des ressources de l'environnement local.
- Prévenir les risques potentiels liés à l'activité, au milieu ou à la personne dans les disciplines des sports collectifs.
- Conduire des cycles d'apprentissage dans le sport collectif définissant la mention.
- Identifier les étapes de progression du joueur en fonction de son âge et de sa maturation dans la mention concernée.
- Expliquer les règles de l'arbitrage.

#### **Articuler les activités sports collectifs à la vie de la structure.**

- Intervenir pour prévenir tout problème lié à la sécurité des installations.
- Participer au fonctionnement d'une équipe de travail.
- Participer à des réunions internes et externes.
- Produire des écrits professionnels.
- Contribuer au fonctionnement de la structure.

**La pédagogie :** Cours théorique, mise en situation professionnelle, groupe de travail, cours individualisé, formateurs qualifiés

**Les lieux de formation :** Montpellier

### **Les financements :**

Compte Personnel de Formation, contrat de professionnalisation, AGEFIPH, financement individuel, PEC, contrat d'apprentissage